



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE N°21AT108 – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Sabrina FORTUNATO : Florence DECOURTY

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Rachel SABATIER-GIRAULT : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Xavier MELKI

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Absent excusé

Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Patrick BOULLÉ

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : Patrick BOULLÉ a reçu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et il les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe

TRANSMIS LE 21 DEC 2022
REÇU LE 21 DEC 2022
AFFICHÉ LE 21 DEC 2022
NOTIFIÉ LE 22 DEC 2022
PUBLIÉ LE 22 DEC 2022
EXÉCUTOIRE LE 22 DEC 2022



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction des Services Techniques

Question n°22 du CM du 15/12/2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ACCORD-CADRE N°21AT108 – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-12 et L 2121-13,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1, R.2194-2 et suivants,

VU la délibération n°33 du 24 mars 2022 autorisant M. Le Maire à signer l'accord-cadre n°21AT108 pour la fourniture de produits d'entretien avec la société ADELYA TERRE D'HYGIENE,

VU la notification de l'accord-cadre n°21AT108 le 23 mai 2022,

VU la délibération n° 12 du 5 juillet 2022 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre n°21AT108 pour la fourniture de produits d'entretien avec la société ADELYA TERRE D'HYGIENE,

CONSIDÉRANT le contexte économique mondial de tensions sur le prix des matières premières et des énergies, les produits d'hygiène sont directement impactés par les hausses successives répercutées par les fournisseurs,

CONSIDÉRANT que le titulaire de l'accord-cadre n°21AT108 pour la fourniture de produits d'entretien, ADELYA TERRE D'HYGIENE, est contraint de répercuter les hausses tarifaires de ses fournisseurs sur les produits acquis par la Ville,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°2 à l'accord-cadre n°21AT108, dont le titulaire est l'entreprise ADELYA TERRE D'HYGIENE – Groupe 5S sise 12 rue de la Pâturage – 95870 BEZONS,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres du 06 Décembre 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité du 06 Décembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

3 1 000 300



Question n°22 du CM du 15/12/2022 – P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°2 à l'accord-cadre 21AT108 pour la fourniture de produits d'entretien actant la modification des prix unitaires du Bordereau des prix unitaires en raison du contexte inflationniste.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise ADELYA TERRE D'HYGIENE – Groupe 5S sise 12 rue de la Pâture – 95870 BEZONS - y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses relatives à ce marché sont imputées sur le budget communal.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MÉLKI
 Maire de Franconville,
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégué du Maire
 L'Adjoint au Maire

22 DEC 2022

Jeanne Charrier - Guigo



Acte à classer**DEL15122022Q22**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-21T16-02-52.00 (MI242133366)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221215-DEL15122022Q22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE N.21AT108 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN - AUTORISATION DONNEE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.2.

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournitures

Acte : 22 - CP - Avenant 2 21AT108.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/22 à 16:02

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/12/22 à 16:02

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/12/22 à 17:16

